



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0891

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 17 rue Guillermin

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Michèle Edery

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0891**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés 17 rue Guillermin

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le quartier de Terrailon est situé au nord de Bron, à la limite de Villeurbanne et au sud de Vaulx-en-Velin, excentré par rapport au cœur de ces 2 villes. Il est essentiellement constitué d'immeubles en copropriétés, de logements construits dans les années 1960, fragilisés et assurant une fonction de parc social de fait.

Le quartier bénéficie, depuis 2008, d'une ORU mise en œuvre dans le cadre du 1^{er} programme national de renouvellement urbain de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) qui vise à renouveler le parc le plus dégradé et conforter l'attractivité des équipements publics et commerciaux.

Le quartier a été retenu, le 15 décembre 2014, par le conseil d'administration de l'ANRU, comme priorité nationale du nouveau programme national de renouvellement urbain.

L'aménagement du secteur Terrailon est conduit sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC) sous maîtrise d'ouvrage concédée à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL). Le traité de concession approuvé prévoit que les acquisitions foncières soient conduites directement par la Métropole de Lyon. En lien avec les évolutions du projet et l'engagement de la tranche conditionnelle de la ZAC, par délibération de la Commission permanente n° CP-2019-3143 du 3 juin 2019, la Métropole a approuvé le lancement d'une nouvelle déclaration d'utilité publique pour conduire la procédure d'expropriation sur les parties nord des bâtiments A et B.

Néanmoins, sans attendre l'arrêté de cessibilité, la Métropole poursuit les acquisitions amiables.

II - Désignation des biens acquis

Le bien à acquérir appartient à l'indivision Andréani. Il est constitué :

- d'un appartement de type 3, d'une superficie d'environ 57 m², situé au 2^{ème} étage de l'ensemble immobilier en copropriété formant le lot n° 448 avec les 272/22 3840 des parties communes générales attachées à ce lot,
- d'une cave, formant le lot n° 598 avec les 3/223 840 des parties communes attachées à ce lot,

le tout situé au 17 rue Guillermin à Bron, sur la parcelle cadastrée B 3042.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte, ces derniers cèderaient les biens en cause -libres de toute location ou occupation- au prix de 54 264 €, auquel s'ajoute une indemnité de emploi d'un montant de 6 426,40 €, soit un total de 60 690,40 € ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 25 janvier 2020 figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 54 264 €, auquel s'ajoute une indemnité de emploi d'un montant de 6 426,40 €, soit un montant total de 60 690,40 €, d'un appartement de type 3, d'une superficie d'environ 57 m² et d'une cave, formant respectivement les lots n° 448 et 598 de la copropriété Terraillon, biens cédés -libres de toute location ou occupation-, situés 17 rue Guillermin à Bron et appartenant à l'indivision Andréani dans le cadre de l'opération ORU du quartier Terraillon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'ANRU.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée le 8 juillet 2019, pour un montant de 43 923 001,61 € en dépenses et de 21 863 906,13 € en recettes sur l'opération n° 0P17O0827.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2138 - fonction 515, pour un montant total de 60 690,40 €, correspondant au prix de l'acquisition et de 1 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271922-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
